



## PROGRAMME DE FORMATION

# Comprendre et gérer les pathologies du bâtiment

(référence D08)

## Objectifs

---

- Connaître les obligations légales du bailleur en matière de maintenance des équipements et du bâti (parties privatives et parties communes)
- Maîtriser le vocabulaire technique du logement, du bâti et des équipements
- Effectuer des relevés de désordre et restituer efficacement à sa hiérarchie les anomalies et les alertes de sécurité
- Savoir identifier et poser un diagnostic simple, le restituer
- Etre capable d'établir une commande des travaux efficace de remise en état des logements

## Public

---

Chargé de clientèle, agents d'immeuble, agents de propreté

## Prérequis

---

Avoir des missions en lien avec la gestion technique de bâtiments

## Méthodes et support

---

Alternance d'apports méthodologiques et d'illustrations par des exemples pratiques : exercices de vocabulaire, exercices pratiques sur site. Un support de cours sera remis à chaque participant

## Durée

---

2,00 jour(s)  
14:00 heures

## Informations complémentaires

---

### Intervenant

Formation animée par un consultant architecte

### Parcours formation

- Chargé(e) de gestion locative : Tous niveaux
- Gardien d'immeuble : Tous niveaux

### Point fort

Une application pratique sur site est organisée au cours de la formation

### Organisation :

- Délai d'accès à la formation en "intra-entreprise": cette formation sera mise en place dans un délai d'un mois à compter de la demande et selon les disponibilités de l'intervenant(e)
- Tarif : un devis personnalisé sera réalisé en fonction de votre demande
- Contact : [Christiane.lapointe@scet.fr](mailto:Christiane.lapointe@scet.fr) ; tél : 04 78 95 86 62

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12  
SA au capital de 26 608 000€ - RCS Paris 562 000 349 - SIRET 562 000 349 02188  
SCET Formation - Tél.: + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Etablissement Recevant du Public).

- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

## Contenu

---

### Rappels juridiques

#### Les enjeux de la maintenance du patrimoine

- Les enjeux économiques, sociaux, réglementaires et patrimoniaux
- Le rôle et les missions du personnel de proximité
- L'entretien préventif
- La remise en état des logements

#### Etude des différents éléments du logement, du bâti et des équipements

- Vocabulaire, fonctionnement, désordres les plus fréquents
- Les éléments de l'immeuble : façade, toiture terrasse, parties communes, locaux et gaines techniques
- Les constitutifs d'un logement : menuiserie, plomberie, électricité, ventilation, chauffage
- Les éléments de sécurité

#### L'analyse technique du désordre

- Vocabulaire
- Problèmes les plus courants : humidité, installations électriques
- Règles de sécurité : incendie, électrique, gaz
- Les différents types de désordres : usage normal/abusif
- Aménagement/transformation

#### La surveillance du patrimoine

- Dans les parties communes et le bâtiment
  - Méthodologie et organisation de la visite de surveillance
  - Fiche de relevé de désordres
  - Traitement des urgences et mesures conservatoires
- Dans le logement
  - Méthodologie de relevé de désordres
  - Commande de travaux

#### Suivi et réception des travaux

- Responsabilités des différents acteurs
- Réception et traitement des réserves
- Garanties

#### Cas pratique

- Immeuble et parties communes :
  - Relevé de désordres : observation et signalement
  - Diagnostics, conseils et préconisations
- Logement :
  - Relevé de désordres
  - Prescription de travaux